

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1782**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1782**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des fournitures de pièces détachées, d'accessoires de montage, de reconditionnement et de consommables pour les supprimeurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon. Des prestations de maintenance, de réparation et d'assistance technique font également partie de l'objet de la consultation.

Les prestations font l'objet des 3 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque HIBON installés sur les stations d'épuration et de relèvement,
- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque RIESTCHLE installés sur les stations d'épuration et de relèvement,
- lot n° 3 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque ROBUSHI installés sur les stations d'épuration et de relèvement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 144, 150, 160 et 161 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années.

Les lots n° 1 et n° 2 comporteraient un engagement global de commande de 40 000 € HT minimum et de 150 000 € HT maximum.

Le lot n° 3 comporterait un engagement global de commande de 25 000 € HT minimum et de 90 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs installés sur les stations d'épuration et de relèvement de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 144, 150, 160 et 161 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque HIBON installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque RIESTCHLE installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,

- lot n° 3 : fourniture de pièces détachées et maintenance pour supprimeurs de marque ROBUSHI installés sur les stations d'épuration et de relèvement pour un montant global minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC.

**5° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 sur différentes imputations.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**